

AG du samedi 14 mai 2022

à ARDIN

Compte-rendu

20 délégations sur 23 étaient présentes à l'Assemblée générale.

À partir de 8h30 : Accueil (café offert par la municipalité et viennoiseries confectionnées par nos collègues de la délégation de Coulonges sur l'Autize) et pointage des participantes et participants.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée générale avec le même ordre du jour se tiendra dans les quinze minutes suivantes (conférer statuts de l'Union).

Accueil et ouverture de l'AG

Je déclare l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des DDEN des Deux-Sèvres ouverte.

Seul(e)s peuvent prendre part aux scrutins les DDEN adhérent(e)s à l'Union des Deux-Sèvres

Avant de donner la parole à nos amis de la délégation de Coulonges sur l'Autize qui nous reçoivent aujourd'hui, je souhaite que nous les remercions pour leur investissement dans la préparation de cette journée. C'est à vous ! La délégation de Coulonges sur l'Autize, ci-dessous. Merci beaucoup pour votre accueil.



Je remercie Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU, Maire d'ARDIN et président de la Communauté de Communes Val de Gâtine, qui nous reçoit dans cette magnifique salle du Chaillot mise gracieusement à notre disposition.

Monsieur Rimbeau vous souhaitez sûrement intervenir, je vous en prie

Remerciements

Sont excusés : Monsieur Guillaume CHICHE député

Monsieur Philippe MOUILLER sénateur
Monsieur Bernard BENOIST président de l'AMOPA
Madame Marie-Pierre MISSIOUX conseillère départementale
Madame Marie Josèphe COURTOIS de l'Union de la Vienne

Je remercie de leurs présences,

Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU, Maire d'ARDIN et président de la
Communauté de Communes Val de Gâtine

Madame Virginie LOTTE de la FCPE

Madame Marylène PROUST vice-présidente de l'AMOPA

Madame Jocelyne BRANDEAU présidente de la Ligue de l'Enseignement

Madame Jeannie RAYNAUD et sa collègue, Monsieur Pierre VALLAT des
délégations de la Charente Maritime et de la Vienne.

Et je remercie plus particulièrement Monsieur Arnaud LECLERC, Directeur
Académique des Services de l'Éducation Nationale, dont la présence nous honore, je
sais que votre emploi du temps est très serré et que cependant vous avez tenu à
répondre favorablement à notre invitation. J'ai, d'autorité, une fois n'est pas coutume,
changer un peu le déroulement de notre AG afin de profiter au maximum de votre
présence pour répondre à nos interrogations.

Nous allons donc commencer par le rapport moral, avant de donner la parole
à Monsieur Arnault LECLERC notre DASEN qui doit nous quitter vers 10h45.

Suivra alors la partie statutaire de notre AG

RAPPORT MORAL

Chers collègues, chers amis,

La lecture du rapport d'activités 2021 montrera combien nous avons été actifs en
dépit des difficultés dues à la crise sanitaire qui a grandement perturbé l'école et les
apprentissages, accentuant parfois les inégalités.

Je suis heureux de vous dire que notre Union compte officiellement aujourd'hui 145
DDEN dont 23 nouvelles candidatures et au prochain CDEN il pourrait y avoir 2
nominations, j'ai l'espoir que nous atteignons rapidement les 150 adhérents ce qui
donnerait 3 mandats au niveau de la fédération.

Fédération dont nous avons été amenés à critiquer la gouvernance quasi
autocratique qui, faut-il le rappeler, a rejeté sans autre forme de procès ma
candidature au conseil fédéral sous prétexte que notre Union s'était rapprochée de
camarades partageant les mêmes opinions au sein d'un comité. Aujourd'hui, certains
de ceux-ci s'en sont éloignés, allant même jusqu'à la démission totale des fonctions
de DDEN après avoir utilisé mon nom et celui de notre Union (et d'autres) à des
desseins personnels et ceci sans consentement écrit.

Après en avoir discuté avec Jean Marie Paulus qui a assisté avec moi aux réunions
du comité en visio-conférence, je vous sou mets aujourd'hui la proposition de nous
retirer pour l'instant, en tant que Union, de ce comité. Rapprochement qui avait été
ratifié par le CA.

Vote et décision à prendre dans la partie statutaire qui va suivre.

Je rappelle que nous sommes DDEN par conviction, amis de l'école publique.
Officiellement nommés par le Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale (DASEN) pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et
autour de l'école.

Seul le code de l'Éducation, accessible à tous, dicte les prérogatives des DDEN.

Section 5 : Les délégués départementaux de l'éducation nationale. (Articles D241-24 à D241-35)

- Nous participons aux conseils d'écoles, assurons la visite des locaux
- des rapports de visite sont rédigés et transmis aux autorités
- Nous informons sur la carte scolaire et sur le renouvellement quadriennal des DDEN

C'est là l'essentiel de notre activité et je pense que nous le faisons bien et même très bien.

- Nos missions sont toujours les mêmes autour de la laïcité, de la sécurité et de la médiation. Je réaffirme avec force l'attachement des DDEN à la laïcité
- C'est aussi la raison d'être de notre concours « l'Aventure citoyenne ». Nous avons espoir, avec votre aide, qu'il saura séduire plus d'enseignants pour la prochaine rentrée.

Nous voulons être de ceux qui souhaitent une société où la justice sociale assure pour toutes et tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Nos rapports avec l'autorité académique sont excellents. Régulièrement reçus par M. Arnaud LECLERC, DASEN des Deux-Sèvres, nos entretiens sont chaleureux. La présence des DDEN au CDEN nous permet d'être parfaitement informés avec la communication des données au niveau du département.

Pour la troisième année consécutive nous avons déposé une demande de subvention au FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative), subvention qui nous permet de récompenser les écoles participant à notre concours l'Aventure citoyenne.

Je vous invite à consulter notre site : <http://dden79.ac-poitiers.fr>

- régulièrement mis à jour, il permet à chacun d'y retrouver nos activités et les documents utiles à nos questionnements. Vous pourrez aussi y consulter la nouvelle mouture de notre concours l'aventure citoyenne qui va vous être présentée ultérieurement par Jean Marie PAULUS qui anime cette commission.

Somme toute, des propos plutôt optimistes si quelques questionnements nouveaux n'étaient apparus et non des moindres. Nous sommes témoins de :

- vieillissement de locaux, heureusement rares
- l'inégalité des chances des enfants devant la numérisation à l'école
- la baisse des effectifs, plus particulièrement dans les zones rurales
- la mise en place de regroupements d'écoles, de cités éducatives, de l'avenir des REP (réseaux d'éducation prioritaire) et REP+
- l'évolution possible de la fonction de directeur

Notre jugement doit aller uniquement dans le sens du bien-être des élèves. Nous devons dans nos prises de décision ne penser qu'à eux.

Le DDEN est un ami de l'école publique. Nommer officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants, à l'école et autour de l'école.

Mais l'école doit rester celle de la réussite. Nous voulons que notre école soit encore et toujours cet ascenseur social pour tous. Que l'on continue à y cultiver le bien vivre, le respect de l'un et de l'autre où tous, enfants et adultes vivent en harmonie.

Notre fonction est belle, aussi Il est impératif que les DDEN vivent et se renouvellent pour continuer à travailler à la réussite de NOTRE école et de ses élèves, en être ses fidèles défenseurs.

Je rappelle que dès l'âge de 25 ans on peut devenir DDEN et que toutes les branches professionnelles sont les bienvenues

Oui l'école publique a besoin de nous !

Fidèles à nous-même, nous devons rester mobilisés pour cette école de la République, pour qu'elle offre à tous la réussite ! « *La liberté commence où l'ignorance finit... Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne* » disait Victor Hugo.

Éducation et formation doivent être prioritaires et le budget de l'Éducation Nationale demeurer le premier ou l'un des tout premiers budgets de l'État.

Que vive l'École laïque ! Que Vive l'École Publique !

Je vous remercie !

Je vous demande un vote de confiance pour ce rapport moral : vote : pour à l'unanimité des présents

Monsieur Arnaud LECLERC, Monsieur le Directeur Académique, je vous en prie.

Le DASEN après avoir remercié les DDEN pour leur engagement auprès des écoles a dans un premier temps souligné que les effectifs diminuaient fortement chaque année et ce depuis une décennie. Il nous a renseigné sur la cité éducative et la demande pour Bressuire, encore une fois refusée ; Il nous a rassuré sur le devenir des REP et REP+. Il a précisé que des aides spécifiques avaient permis depuis un an de renforcer la numérisation dans les écoles sous dotées. Il a précisé que les regroupements d'écoles étaient nécessaires en milieu rural pour assurer une meilleure prise en charge des enfants et une modernisation des bâtiments scolaires. Pour l'évolution de la fonction de directeur, nous devons attendre les nouvelles directives qui suivront les élections.

Partie statutaire

Rapport d'activités 2021: vote : pour à l'unanimité des présents.

Rapport financier 2021, parole donnée aux vérificateurs aux comptes pour quitus : vote : pour à l'unanimité des présents

Montant de la cotisation 2022 : proposition du dernier C.A, maintien de la cotisation à 25 € : vote : pour à l'unanimité des présents.

Modification des statuts et du règlement intérieur de l'association : débat et vote : pour à l'unanimité des présents

Je vous soumetts la proposition de nous retirer pour l'instant, en tant que Union, du comité CLRUAdden. Rapprochement qui avait été ratifié par le CA.

Vote : 5 abstentions

Mise en place de la délégation départementale des DDEN des Deux-Sèvres en conformité avec le code de l'Éducation : vote : pour à l'unanimité des présents

Notre concours « l'Aventure citoyenne » : Présentation des modifications par le président de la commission, débat et vote : pour à l'unanimité des présents

Au CA de septembre (samedi 17) nous devrions avoir la réponse à notre demande de reconnaissance d'intérêt général pour notre union. Positive, elle nous autoriserait à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux aux donateurs. Ces derniers pourraient ainsi bénéficier d'une déduction fiscale si le don ne comporte aucune contrepartie.

Nous devons aussi, pour répondre aux exigences de la CNIL (La Commission nationale de l'informatique et des libertés) constituer un fichier sur les données personnelles de chacun des DDEN, fichier qui ne peut être transmis à un autre organisme sans l'autorisation préalable de chaque adhérent (par exemple les adresses fournies au routeur pour l'envoi du « délégué », ne peuvent être utilisées par la fédération sans votre consentement préalable).

Interventions FCPE, AMOPA, Ligue de l'enseignement, Vienne, Charente Maritime

11 h 30 : maintenant nous accueillons Céline Vouhé, correspondante académique eTwinning et Corinne Pétrault, conseillère pédagogique départementale en langues vivantes de l'atelier Canopé pour la présentation eTwinning, dont l'intitulé est : « Le numérique au service de la citoyenneté »

Mesdames je vous remercie au nom des membres de notre union et je remercie aussi les DDEN de la délégation de Coulonges sur l'Autize qui nous ont proposé cette intervention.

12 h : Verre de l'Amitié offert par la municipalité d'Ardin

Serge Pacaud

Secrétaire de l'Union

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Pacaud', written over a horizontal line.

Michel Benoist

Président de l'Union

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Benoist', written over a horizontal line.